

# La sécurité de la naissance à la mort

Cahiers > La sécu aux urgences

Le 1er septembre 2007 | | 1 messages

**Il faut de l'argent pour vivre. Et à moins d'être né dans une famille fortunée, pour avoir de l'argent, il faut travailler. Tout le monde ne travaille pas. Ainsi, les enfants, les personnes âgées sont trop fragiles pour travailler. Dans la vie, on peut aussi tomber malade, être handicapé. Ou ne pas trouver de travail... C'est pour tout cela qu'il y a la sécurité sociale.**

Comme son nom l'indique, elle assure à chacun une sécurité dans la société, elle nous protège contre certains risques. La sécurité sociale n'existe pas partout et pas depuis toujours. Ce sont les travailleurs qui l'ont voulue. En Belgique, la sécurité sociale est née, il y a soixante ans, grâce aux luttes des travailleurs. Elle a été créée pour protéger les plus faibles. Elle a été créée pour que les enfants ne soient pas obligés de travailler, pour que les personnes âgées puissent s'arrêter de travailler à un certain âge... La base de la sécurité sociale est la solidarité. Tous cotisent pour que chacun puisse être protégé.

Ainsi, aujourd'hui, grâce à la sécurité sociale, nous recevons une prime de naissance et des allocations familiales pour élever nos enfants. La sécu nous paie une partie des soins de santé, des médicaments, et un revenu de remplacement, si nous sommes malades. La sécu nous permet de nous arrêter de travailler et de prendre des congés en étant payés. La sécu paie nos allocations de chômage, si nous perdons notre emploi ou si nous ne parvenons pas à en trouver. La sécu paie aussi notre pension quand nous sommes trop âgés pour travailler.

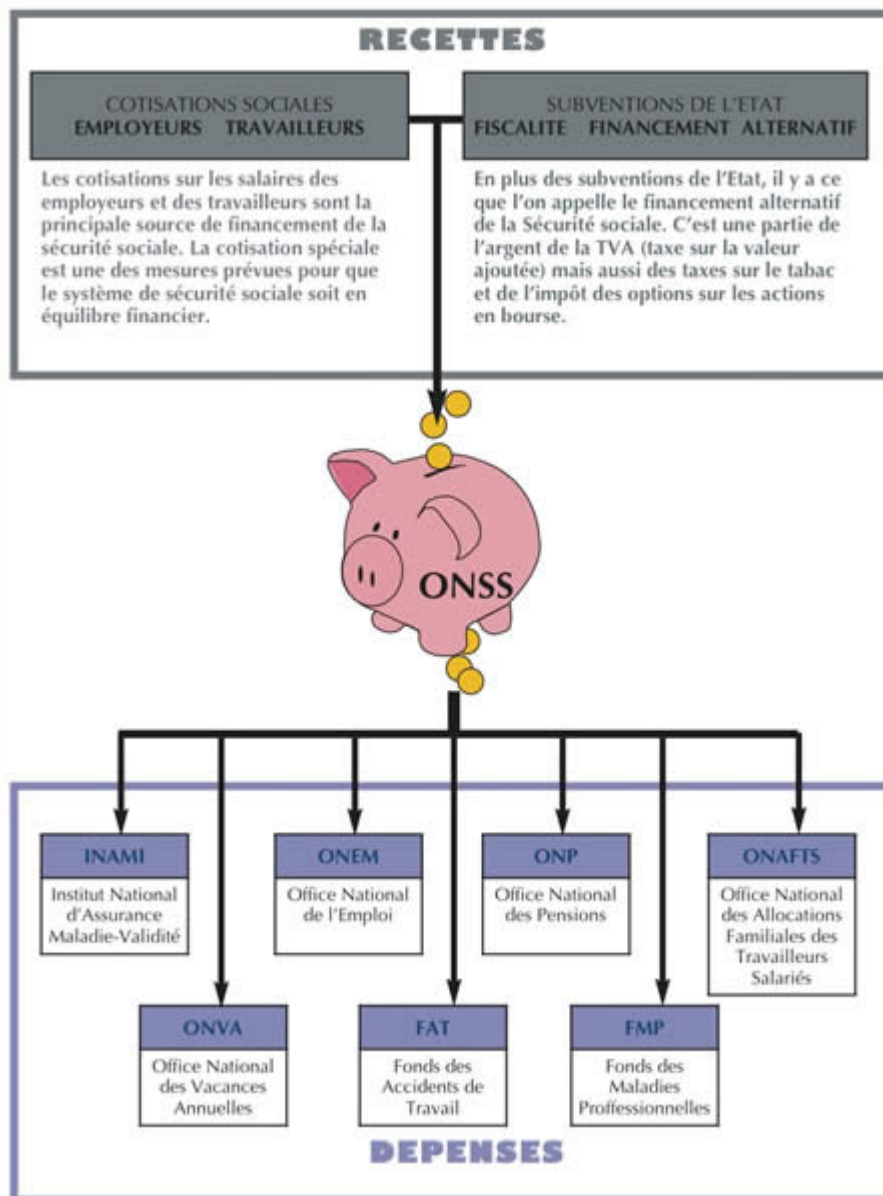
Mais la sécurité sociale, telle que nous la connaissons aujourd'hui, est menacée. Elle a été créée à une époque bien différente d'aujourd'hui. Aujourd'hui, l'équilibre est de plus en plus difficile à trouver entre ceux qui cotisent et ceux qui sont aidés. Il n'est pas facile de garder une solidarité quand les places sont chères... La sécurité sociale doit donc s'adapter pour continuer à exister.

## **La protection sociale en Belgique, c'est environ :**

- 64 milliards d'euros de dépenses
- 4,5 millions de travailleurs qui cotisent, salariés et indépendants confondus
- 10 millions de bénéficiaires de soins de santé
- 6,6 millions d'allocations payées chaque mois : des revenus de remplacement (chômage, etc.) et des allocations familiales

Attention, la protection sociale est plus large que la sécurité sociale proprement dite. Dans ces chiffres sont compris les revenus d'intégration du CPAS, les allocations aux personnes handicapées et les revenus garantis aux personnes âgées qui n'ont pas droit à une pension minimum.

# Les flux financiers de la solidarité



## BUDGET 2005

Recettes de la sécurité sociale pour les travailleurs salariés

	Recettes en millions d'euros	En %
Cotisations employeurs et travailleurs	34 768	68,0 %
Cotisation spéciale	1 835	3,6 %
Subventions de l'Etat	5 328	10,4%
Financement alternatif	7 937	15,5 %
Autres	1 279	2,5 %
<b>Total</b>	<b>51 147</b>	<b>100 %</b>

Dépenses de la sécurité sociale liées aux prestations pour les travailleurs salariés

Secteurs	Prestations en millions d'euros	En %
Pensions	14 638,4	31,5 %
Soins de santé	16 289,0	35,0 %
Chômage et prépensions	8 159,5	17,5%
Allocations familiales	3 514,7	7,6 %
Indemnités maladie-invalidité	3 430,7	7,4 %
Accident de travail	154,8	0,3 %
Maladies professionnelles	315,5	0,7 %
<b>Total</b>	<b>46 493,6</b>	<b>100 %</b>

*Dans les tableaux, nous avons choisi de ne nous attacher qu'aux 7 secteurs classiques, historiques de la sécurité sociale. Nos chiffres ne concernent que le régime des travailleurs salariés. Ce régime représente 80% des dépenses du budget de la sécurité sociale.*

## Le principe de solidarité et d'assurance

Travailler fait courir des risques. Chaque patron, chaque travailleur va donc contribuer à

une caisse collective selon ses revenus. Travailleurs et patrons vont verser une quote-part à cette caisse. Cette caisse est gérée par l'Office Nationale de la sécurité Sociale. En fonction des besoins de chacun, chaque travailleur peut bénéficier d'une aide le moment venu pour remplacer le salaire perdu : vieillesse, chômage, maladie, accident... C'est le principe de solidarité. Chacun contribue selon ses revenus et touche selon ses besoins. Mais le revenu de remplacement reste variable et dépend des cotisations laissées. C'est le principe de l'assurance. Par exemple, les travailleurs à petit salaire auront une pension plus petite qu'un travailleur à plus gros revenu.

---